



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LE
PROJET DE CREATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR
A L'AVENUE DE PARIS AU TITRE DE L'APPEL A
PROJETS "ÎLOTS DE FRAICHEUR"**

**DÉCISION N° DM-24-083
EN DATE DU 25 MARS 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif « îlots de fraîcheur » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la région d'Ile-de-France une subvention au titre du dispositif d'aide « îlots de fraîcheur » d'un montant de 250 000 € soit 10% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL